

Projet de parc éolien de la Craie
Demande d'autorisation environnementale

Capacités techniques et financières

De Centrale Eolienne de la Craie, la société de projet et
d'**ENERTRAG SE et GE VERNOVA**, ensemble le porteur de projet



Sommaire

§ 1.	Présentation du Projet	3
A.	Synthèse du projet.....	3
B.	Description du projet et potentiel de vent.....	4
C.	Structure actionnariale du projet et risque de financement.....	5
§ 2.	Capacités Techniques du porteur de projet	6
A.	ENERTRAG.....	6
	A.1. Le groupe ENERTRAG SE.....	6
	A.1. ENERTRAG SE Etablissement France.....	9
B.	GE VERNOVA.....	10
C.	Maître d'œuvre pendant la phase de construction.....	11
D.	Gestionnaire pendant la phase d'exploitation	12
§ 3.	Capacités financières du projet.....	14
A.	Solidité financière du porteur de projet	14
B.	Hypothèse de financement et modèle financier	17
C.	Assurances et garanties financières	20

Projet de parc éolien de la Craie
Demande d'autorisation environnementale

À propos de ce document

Objet du document

Ce document a pour objectif d'apporter les garanties nécessaires quant aux capacités techniques et financières de la société de projet Centrale Eolienne de la Craie et des porteurs de projets : le développeur, le constructeur et l'exploitant éolien ENERTRAG SE ainsi que le fabricant et le constructeur General Electric VERNOVA, dans le cadre de la demande d'autorisation environnementale pour le parc éolien de LA CRAIE.

Exclusion de responsabilité

Les informations contenues dans le présent document sont extraites de ressources documentaires fournies par ENERTRAG SE et ses filiales ainsi que GE VERNOVA (ci-après dénommées ensemble « porteur de projet »). Bien que le porteur de projet mette en œuvre tous les moyens dont il dispose pour transmettre des informations exactes et fiables, le porteur de projet ne fait aucune déclaration, ni ne donne aucune garantie quant à l'exhaustivité ou l'exactitude de ces informations. Le porteur de projet ne saurait engager sa responsabilité du fait de leur utilisation, ni de tout préjudice direct ou indirect pouvant en découler. L'usage de ces informations se fait ainsi aux risques et périls de tout utilisateur du présent document, auquel incombe le devoir de s'informer et de procéder lui-même à toutes vérifications et analyses complémentaires adaptées. En particulier, l'analyse financière proposée dans le présent document a été établie par le porteur de projet. Les estimations économiques et de performance présentées ont pour objet d'interpréter et d'analyser les données disponibles et ne prétendent en aucun cas être exemptes d'inexactitudes, d'erreurs (de fait ou d'interprétation) ou d'omissions. De nouvelles données ou encore une évolution des résultats/performances pourraient par ailleurs justifier une révision de ces estimations.

Accord de confidentialité

Tout destinataire de la présente note d'information s'engage à ne pas exploiter les informations qu'elle contient à d'autres fins que celle de l'étude du projet du parc éolien présenté (ci-après dénommé le « Projet »). Tout destinataire de ces données s'engage à les considérer comme strictement confidentielles et à ne pas les divulguer à des individus autres que ses directeurs, ses employés et ses conseils (en ce compris les conseils externes comptables, fiscaux et juridiques tels que les commissaires aux comptes ou les avocats), ayant strictement qualité pour connaître de telles informations confidentielles afin de mener à bien leur mission et qui sont tenus à un engagement de confidentialité identique y afférent. Il est demandé à chaque destinataire de la présente note d'information qui ne participerait pas à l'étude du Projet de la retourner au porteur de projet, ainsi que toutes autres informations supplémentaires en sa possession concernant le Projet. La réception et l'analyse de la présente note d'information par chaque destinataire est conditionnée à son accord quant à l'engagement de confidentialité. Si un destinataire n'est pas disposé à accepter cet accord de confidentialité, il doit retourner cette note d'information au porteur de projet dans les plus brefs délais sans y apporter une quelconque modification. En conservant la présente note et les documents concernant le Projet, le destinataire accepte l'engagement de confidentialité y afférent.

Projet de parc éolien de la Craie
Demande d'autorisation environnementale

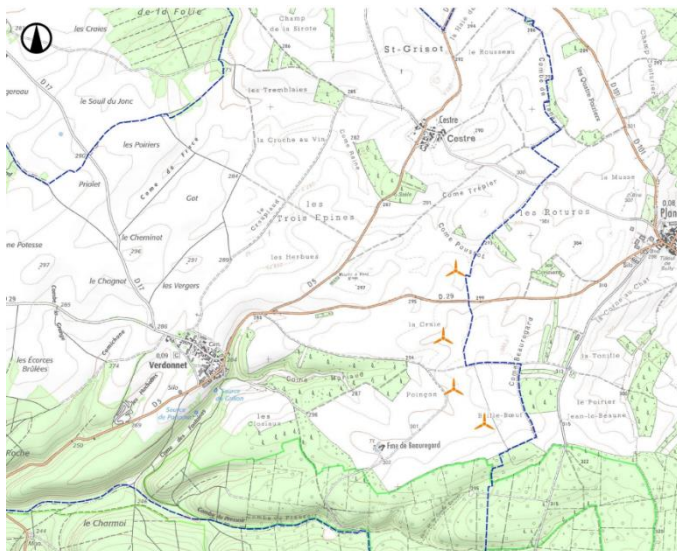
§ 1. Présentation du Projet

A. Synthèse du projet

Description du projet	Ferme éolienne composée de 4 aérogénérateurs d'une capacité de 4.2MW, soit une capacité totale installée de 16.8 MW. Les éoliennes se situeront sur la commune de Verdonnet dans le département de la Côte d'Or (21).
Calendrier du projet	Dès l'obtention de l'autorisation environnementale, seront formulées une demande de tarif (suivant les dispositions du cahier des charges des appels d'offres éoliens) et une demande de raccordement auprès du gestionnaire de réseau. Le financement sera mis en place avant le début de la phase de construction prévu actuellement pour le dernier trimestre de l'année 2030. La phase de construction se déroulera sur une période d'environ 12 mois, la date de réception et de mise en service industrielle de l'ouvrage est donc planifiée pour le dernier trimestre 2031.
Financement	L'apport en fonds propres sera effectué par l'intermédiaire d'un prêt subordonné consenti par le porteur de projet à la société de projet. Le financement bancaire prendra la forme d'un financement à court terme pendant la phase de construction, puis sera refinancé par un crédit bancaire à long terme dès le début de la phase d'exploitation. Le risque au cours de la phase de construction est supporté en partie par le porteur de projet. Les lignes de crédit bancaires seront contractées par la société de projet, qui supportera le risque de la phase d'exploitation (financement de projet sans recours).
Phase de construction	La société de projet en tant que maître d'ouvrage mandatera le porteur de projet comme maître d'œuvre pour la livraison d'un parc éolien clés en main.
Phase d'exploitation	Un contrat de maintenance étendu de 20 ans sera conclu entre la société de projet et un affilié du porteur de projet. Ce contrat inclura la maintenance et la gestion technique du parc éolien, ainsi que la gestion des sinistres et des suivis environnementaux.
Modèle Financier	Le modèle financier a été établi pour une durée initiale de 25 ans à compter de la déclaration de mise en service industrielle. Une pré-étude réalisée par le porteur de projet estime un p-50 productible brut annuel de 23 797 MWh. L'hypothèse de tarif retenu via le système d'appel d'offre est estimée à 88€ par MWh. Les hypothèses retenues pour les coûts opérationnels, impôts et service de la dette se basent d'une part sur les retours d'expérience du porteur de projet pour des parcs éoliens similaires et d'autre part sur des données contractuelles spécifiques au projet.

Projet de parc éolien de la Craie
Demande d'autorisation environnementale

B. Description du projet et potentiel de vent



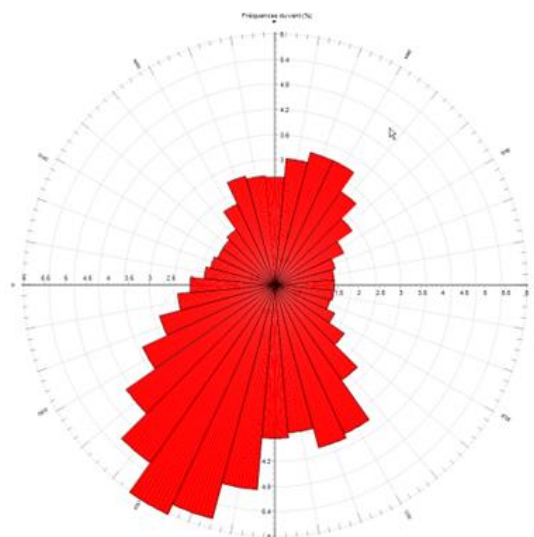
Le parc éolien de la Craie est situé sur le territoire de la commune de Verdonnet (21330) dans le département de la Cote d'Or (21). Le projet sera implanté sur un territoire principalement occupé par des parcelles de culture agricole.

Au cours des dernières années, plusieurs projets éoliens ont été développés et construits sur ce secteur géographique, ce qui signifie que ce territoire est particulièrement adapté pour accueillir les éoliennes en raison de bonnes conditions de vent.

Les droits fonciers nécessaires à l'édification des éoliennes ont été sécurisés par la conclusion de promesses de bail pour une durée minimum de 30 ans avec les propriétaires des parcelles sur lesquelles seront construites les éoliennes. Ces promesses seront reprises par la suite pour la conclusion de baux emphytéotiques, qui feront l'objet d'actes notariés avant le début de la phase de construction.

Afin de s'assurer des conditions de vent favorables sur la zone de projet, ENERTRAG SE a réalisé des mesures de vent à proximité de la zone d'étude sur une période de 2 ans et demi. Ces mesures ont été réalisées à l'aide d'un mât de mesures de 120 m de hauteur et permettent de conforter l'intérêt de cette zone.

Le graphique ci-contre présente la répartition des vitesses de vent enregistrées à proximité du projet. Les calculs réalisés à partir de mesures à proximité du site conduisent à l'estimation d'un productible annuel brut (p-50) de 23 797 MWh.



Afin de compléter les estimations de productible mentionnées précédemment, deux études de productible seront commandées auprès d'experts indépendants incluant les données du mât de mesures actuellement sur site. Les résultats obtenus incluront également les éventuelles recommandations mentionnées dans les études environnementales et autorisations administratives.

Projet de parc éolien de la Craie
Demande d'autorisation environnementale

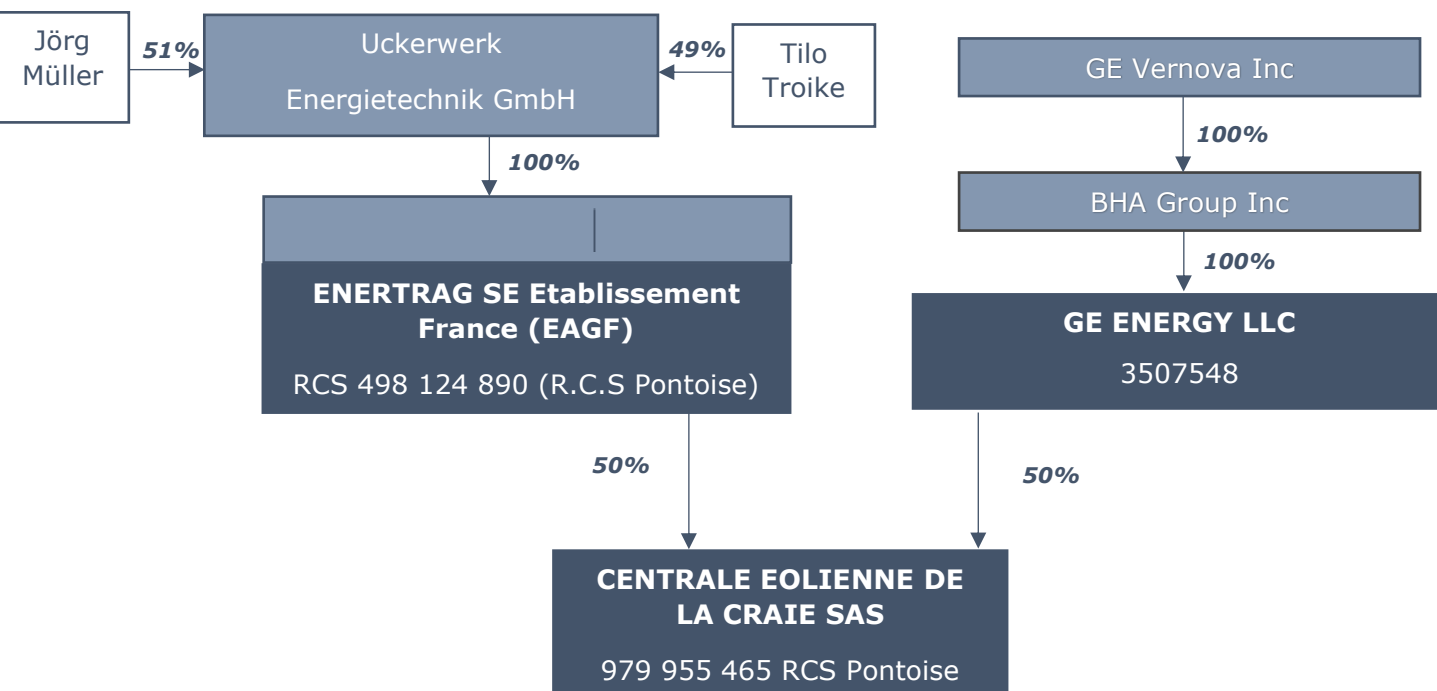
C. Structure actionnariale du projet et risque de financement

La société de projet CENTRALE EOLIENNE DE LA CRAIE est une société par actions simplifiée immatriculée sous le numéro 979 955 465 au R.C.S de Pontoise, ayant son siège social au 9, mail Gay Lussac, 95000 Neuville-sur-Oise.

L'objet social de la société est « étude, ingénierie, développement, financement, acquisition, construction, gestion, exploitation, détention, cession de tout projet de parc éolien et de tout autre projet de production d'électricité à partir d'énergie éolienne et notamment un projet de parc éolien terrestre situé sur la Commune de Verdonnet (Côte d'Or) ; le tout directement ou non, pour son compte ou celui de tiers, soit seule, soit avec des tiers, par voie de création de sociétés, d'apport, de commandite, de souscription, d'achat de titres ou droits sociaux, de fusion, d'alliance, d'association en participation ou de prise ou de dation en location ou en gérance de tous biens ou droits ou toutes opérations financières commerciales industrielles mobilière et immobilières se rattachant à l'objet ci-dessus ou à tous objets favorisant son extension ou son développement. »

La société de projet a été constituée le 6 décembre 2023 sous forme de société en actions simplifiée (SAS) avec un capital de 10 000€, partagé à 50% chacune entre ENERTRAG SE et GE ENERGY LLC.

Organigramme de l'actionnariat de la SPV sur la partie du capital appartenant à ENERTRAG :



Projet de parc éolien de la Craie

Demande d'autorisation environnementale

L'objectif de cette structure est la mise en place d'un financement de projet sans-recours dès le début de la phase d'exploitation. Pour ce faire, des lignes de financement bancaire à court terme sont contractées par la société de projet avant la phase de construction. Ces dernières sont garanties en partie par le porteur de projet qui porte le risque jusqu'à la mise en service industrielle. A compter de cette date le financement à court terme est refinancé par des lignes de crédit bancaires à long terme. Au cours de la phase d'exploitation le risque est porté par la société de projet.

Le parc éolien est donc indépendant des performances économiques du porteur de projet dès lors que la phase d'exploitation a débuté. A ce jour, aucune des sociétés de projet affiliées au porteur de projet n'a connu de défaillance financière.

§ 2. Capacités Techniques du porteur de projet

A. ENERTRAG

A.1. Le groupe ENERTRAG SE

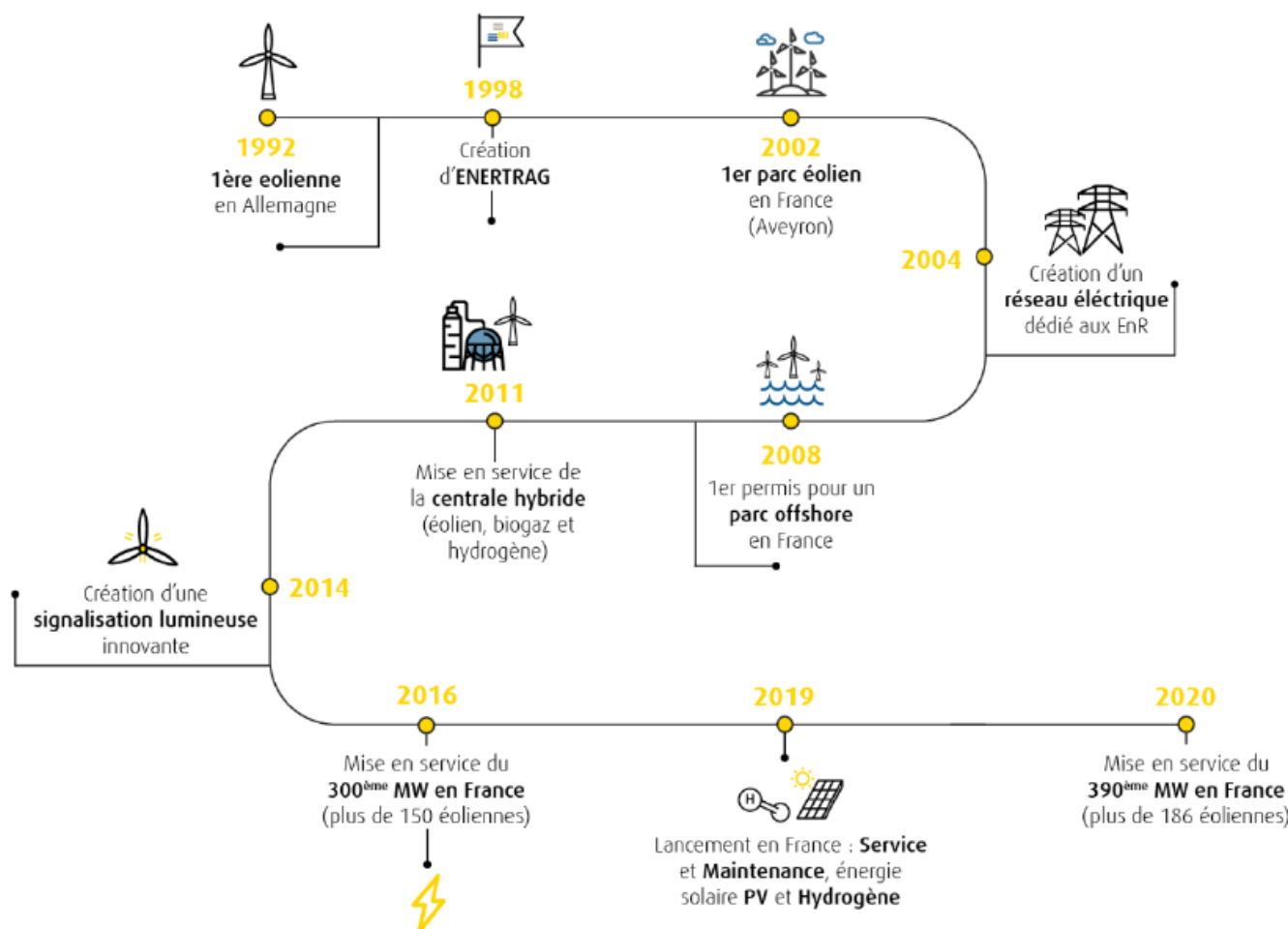
Le groupe familial allemand ENERTRAG SE créé en 1998 à Dauerthal (Uckermark) est l'un des plus importants producteurs d'énergies renouvelables en Europe avec environ 1200 collaborateurs principalement en Allemagne et en France mais également avec des bureaux en Pologne et en Afrique du Sud. La société ENERTRAG AG, de droit allemand, s'est transformée en société européenne en janvier 2022, changeant ainsi de dénomination pour être désormais dénommée ENERTRAG SE.



Projet de parc éolien de la Craie
Demande d'autorisation environnementale

ENERTRAG SE développe, finance, construit et exploite pour son compte et le compte de tiers des parcs éoliens, photovoltaïques, batteries et hydrogène, avec à ce jour près de 1 800 MW développés, construits et mis en service. Le groupe offre par ailleurs un large éventail de services d'exploitation et de maintenance ce qui permet d'assurer un suivi indépendant des parcs lors de la phase d'exploitation du projet.

Fort de ses 30 ans d'expérience dans le secteur des énergies renouvelables, ENERTRAG SE a été au cœur des évolutions du secteur depuis sa création : de l'installation des premières éoliennes en Allemagne au début des années 90 en passant par le développement de son propre réseau électrique dans les années 2000 jusqu'au développement actuel de son propre système de balisage intelligent des éoliennes Darksky. Ce système permet d'activer le balisage uniquement lorsqu'un avion est en approche des éoliennes. Il est actuellement en cours de réalisation dans la région d'implantation du porteur de projet, l'Uckermark (Brandebourg). Ce projet a pour objectif de réduire les nuisances visuelles et d'améliorer l'acceptabilité locale des projets éoliens.



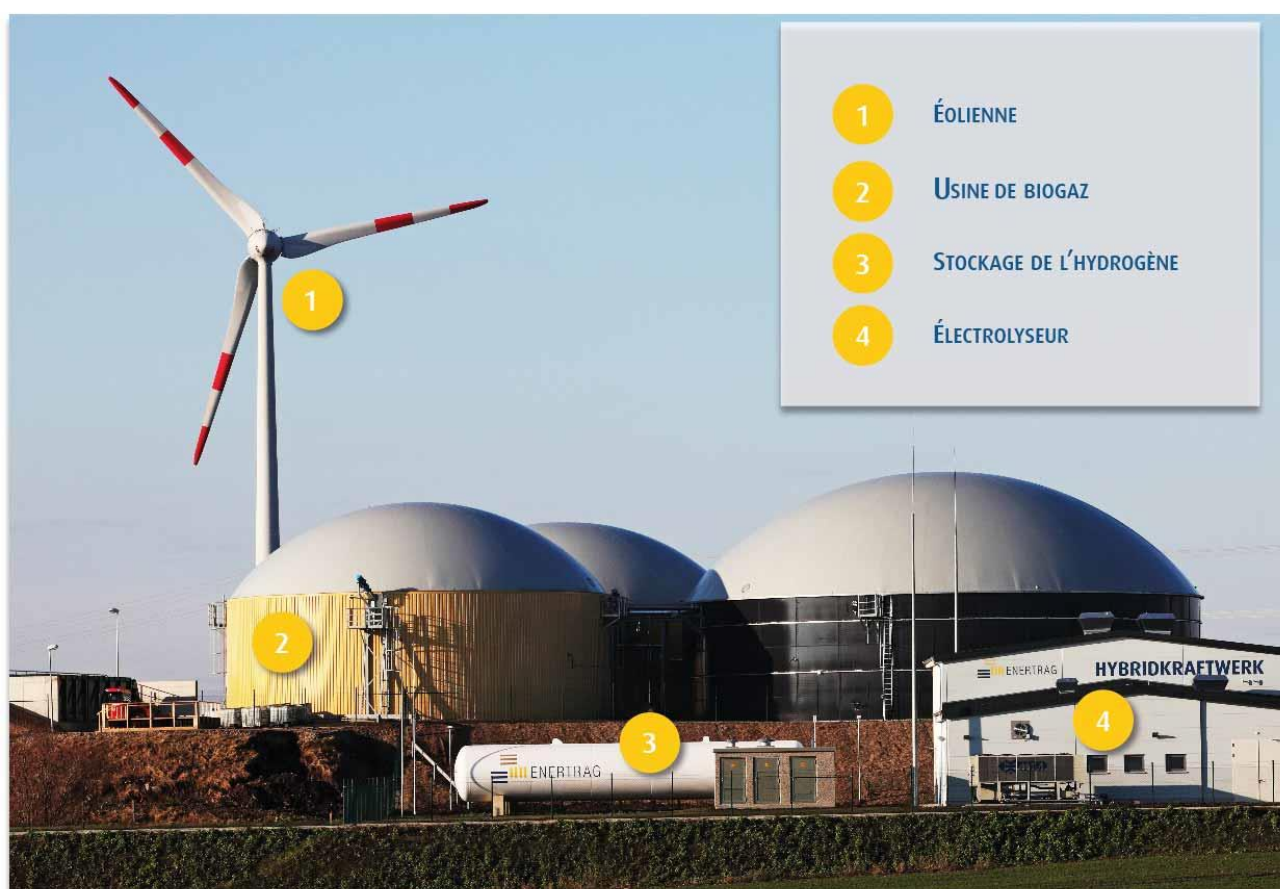
Projet de parc éolien de la Craie
Demande d'autorisation environnementale

Système de valorisation de la production éolienne

En 2011, la maison mère d'ENERTRAG située au Nord de Berlin, a mis en service une centrale hybride associant des éoliennes raccordées au réseau, un système de stockage sous forme d'hydrogène et une installation de production d'électricité à base de biogaz (issu de la méthanisation de déchets agricoles).

L'objet du projet de centrale hybride est la maîtrise du couplage d'un système de stockage à une centrale éolienne raccordée au réseau, permettant à la fois la régulation de la production injectée au réseau et la production d'hydrogène issue du vent. Le système permet d'optimiser les niveaux et périodes d'injection d'électricité d'origine renouvelable sur le réseau, mais aussi de valoriser l'électricité qui ne pourrait pas être injectée au moment où elle est produite.

La centrale hybride permet de valoriser la production éolienne qui ne peut être injectée sur le réseau durant certaines périodes en la stockant sous forme d'hydrogène. Un autre volet de cette centrale précurseur est la distribution de cet hydrogène pour le transport routier, par l'intermédiaire d'un projet de station-service hydrogène en cours de planification, voisin de la centrale. Plusieurs partenariats ont été conclus, notamment avec La société Total Deutschland GmbH qui est en charge de la distribution de l'hydrogène pour le transport des particuliers, par exemple avec le constructeur automobile BMW.



Projet de parc éolien de la Craie
Demande d'autorisation environnementale

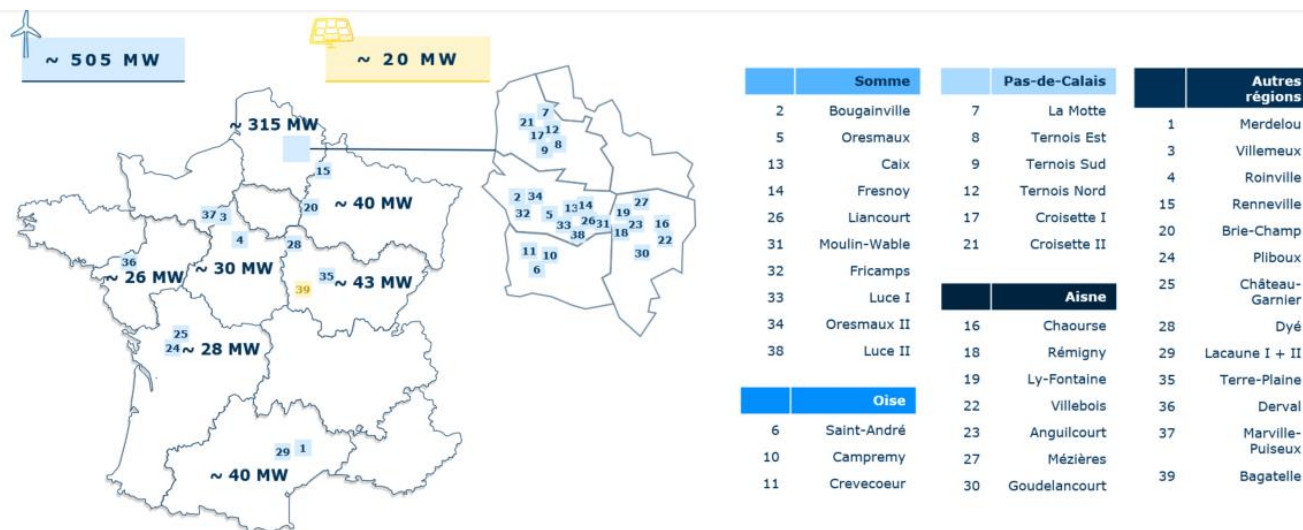
A.1. ENERTRAG SE Etablissement France

Créée en 2002, l'établissement France d'ENERTRAG SE, basée à Neuville-sur-Oise, dans le Val d'Oise, développe des projets sur l'ensemble de l'Hexagone. L'établissement France compte désormais plus de 120 salariés.

ENERTRAG SE, au travers de son établissement France, intervient en qualité de développeur, constructeur, investisseur et exploitant, maîtrisant ainsi toutes les phases du projet, de la prospection de nouveaux sites au démantèlement.

Pour mener à bien ses missions, ENERTRAG Etablissement France bénéficie d'une cellule développement répartie sur l'ensemble du territoire français, soutenue par une cellule en charge de la prospection de nouveaux sites, une cellule expertise qui élabore les dossiers techniques (étude vent, acoustique, paysagère, écologique, aéronautique) et le dimensionnement électrique de ses projets, ainsi qu'une cellule maîtrise d'ouvrage qui réalise et coordonne les actions de génie civil. Le savoir-faire accumulé par les équipes françaises et allemandes dans toutes les phases représente un référentiel technique essentiel pour mener à bien ses projets longs et complexes.

ENERTRAG SE, a mis en service son premier parc éolien français en 2002 et a depuis développé et installé plus de 505 MW sur le territoire français.



Projet de parc éolien de la Craie
Demande d'autorisation environnementale

B. GE VERNOVA

Fondée en 1892, General Electric (GE), l'une des plus grandes entreprises multinationales au monde, est réputée pour sa place de leader dans divers secteurs industriels : aérospatiale, technologies de l'information, santé ou encore énergie.

En 2021, GE annonce une réorganisation majeure, séparant ses activités en trois filiales distinctes : GE Aerospace, GE HealthCare et GE Vernova. Cette dernière regroupe les activités de GE dans les secteurs de l'énergie, englobant :

- Renouvelables : Éolien (terrestre et offshore), hydroélectricité.
- Réseaux Électriques : Solutions de transmission et de distribution d'électricité.
- Énergie Thermique : Centrales à gaz, à vapeur, et services associés.
- Nucléaire : Technologies et services pour les réacteurs nucléaires.
- Stockage d'Énergie : Solutions de batteries et autres technologies de stockage.

Quelques chiffres clés :

- 75 000 employés
- Environ 25% de la production d'électricité mondiale
- 57 000 turbines éoliennes
- 7 000 turbines à gaz
- 2 200GW de capacité installé dans le monde

Avec une base installée d'environ 57 000 turbines dans le monde, GE Vernova offre un portefeuille de produits de haute technologie pour un large éventail de conditions de site :

- Plateformes éoliennes terrestres de 2 MW à 6 MW
- Turbines adaptées à divers régimes de vent
- Services pour les actifs éoliens terrestres : télésurveillance, maintenance, mises à niveau visant à améliorer les performances pour assurer le bon fonctionnement des turbines.
- Repowering afin de redonner vie aux parcs existants

Projet de parc éolien de la Craie
Demande d'autorisation environnementale

Positionnés pour générer de la valeur

GE Vernova est une entreprise fondée en avril 2024 pour promouvoir l'électrification et la décarbonisation. L'électricité est cruciale pour la civilisation moderne et l'amélioration de la qualité de vie. GE Vernova aide ses clients à créer un monde plus durable en fournissant des produits et services qui génèrent, transfèrent, orchestrent, convertissent et stockent l'électricité. Avec environ 25 % de l'électricité mondiale générée par ses clients utilisant nos technologies, GE Vernova est idéalement positionnée pour guider ses clients à travers la transition énergétique, en répondant au trilemme énergétique de fiabilité, d'accessibilité et de durabilité. Son équipe de direction diversifiée et expérimentée apporte une expertise approfondie de l'industrie et des entreprises publiques pour générer une valeur durable pour les actionnaires.

C. Maître d'œuvre pendant la phase de construction

Le porteur de projet agit en qualité de maître d'œuvre en gestion de projets (MOE) et possède les compétences nécessaires pour assurer la gestion et la coordination du chantier de construction du parc éolien. Le transport, le montage et la mise en service des éoliennes sont réalisés par le turbinier avec ses propres équipes qualifiées. Le porteur de projet dispose quant à lui d'équipes techniques qui supervisent et coordonnent les travaux de génie civil, de montage des machines et de raccordement électrique inter-éoliennes.

Phase de conception : dès la genèse du projet, le département construction, fournit aux équipes de développement un support technique. Cette étape de conception a pour objectif de valider la faisabilité technique du projet (implantation, reconnaissance des accès, géologie, hydrologie, topographie...). Une première ébauche de plans est élaborée, en concertation avec les différentes parties prenantes.

Phase de réalisation : une fois toutes les autorisations accordées, la préparation des travaux (réalisation des plans, consultation des entreprises, etc.) et le suivi des travaux sont directement gérés par le département construction.

Cette proximité permet d'avoir un lien direct avec les entreprises sélectionnées, les bureaux de contrôle, les propriétaires-exploitants, mais également un circuit de décision court facilitant des décisions pragmatiques basée sur une expérience du terrain et un ancrage local..

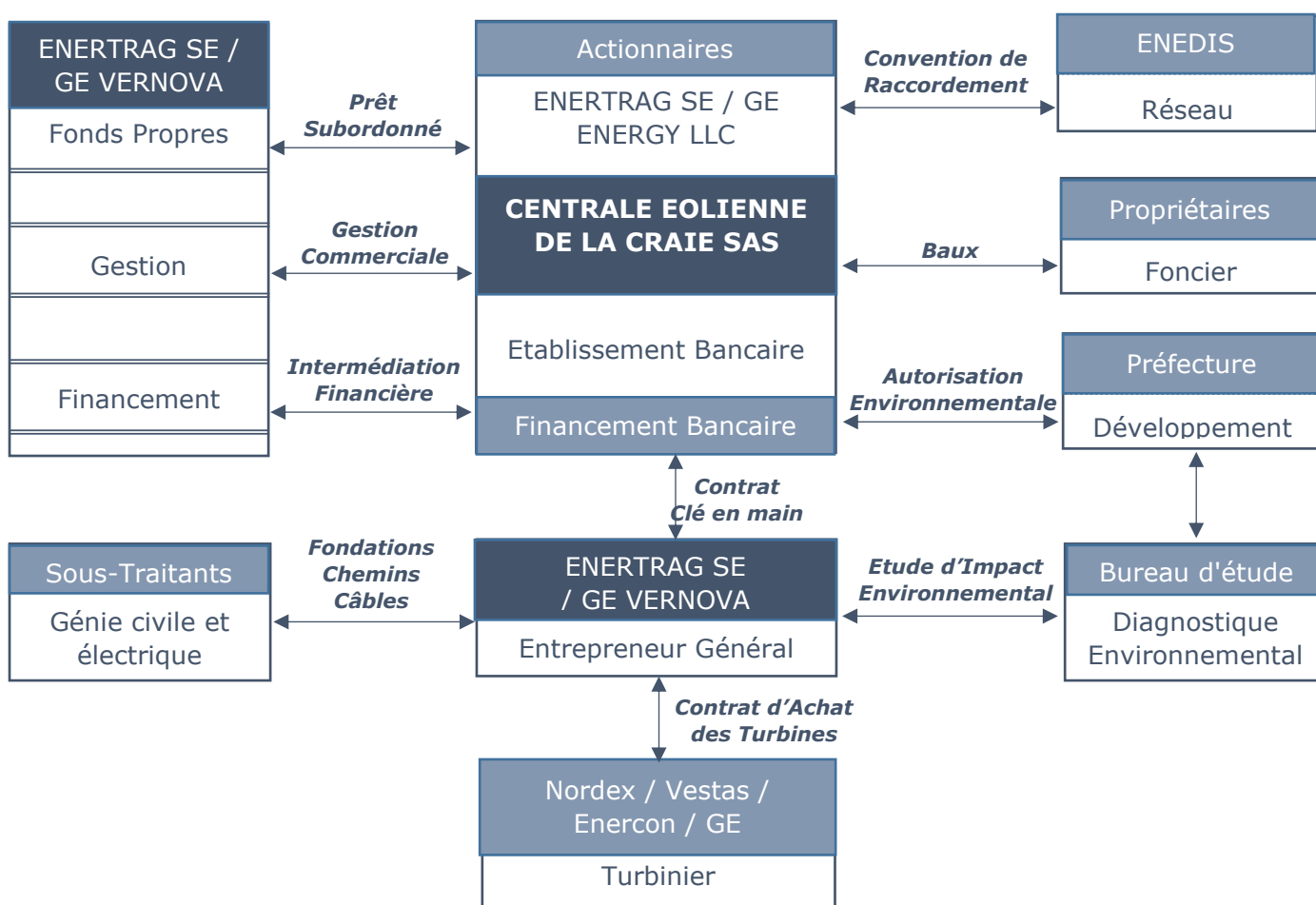
Avant le début de l'ouverture du chantier, la société de projet conclura avec le porteur de projet un contrat de livraison et construction clés en main pour le parc éolien. La société de projet sera maître d'ouvrage du projet, le porteur de projet sera maître d'œuvre (MOE) du projet. Le porteur de projet aura donc pour mission de coordonner et de superviser toute la phase de construction jusqu'à la livraison du parc éolien à la société de projet. Pour la réalisation des différents lots, le porteur de projet choisit prioritairement des sous-traitants locaux.

L'achèvement de l'ouvrage sera formalisé par la réception du parc éolien par la société de projet. La société de projet sera, le cas échéant, assistée par un expert indépendant. Suite à

Projet de parc éolien de la Craie
Demande d'autorisation environnementale

la signature du procès-verbal de réception, la propriété du parc éolien sera transférée du porteur de projet à la société de projet.

Structure Contractuelle Phase de Construction



D. Gestionnaire pendant la phase d'exploitation

A compter de la mise en service industrielles des installations, le projet entre dans la phase d'exploitation suivie et administrée par des entités affiliées au porteur de projet

Ces affiliés prendront en charge par l'intermédiaire d'un contrat de maintenance étendue d'une durée de 20 ans les tâches suivantes :

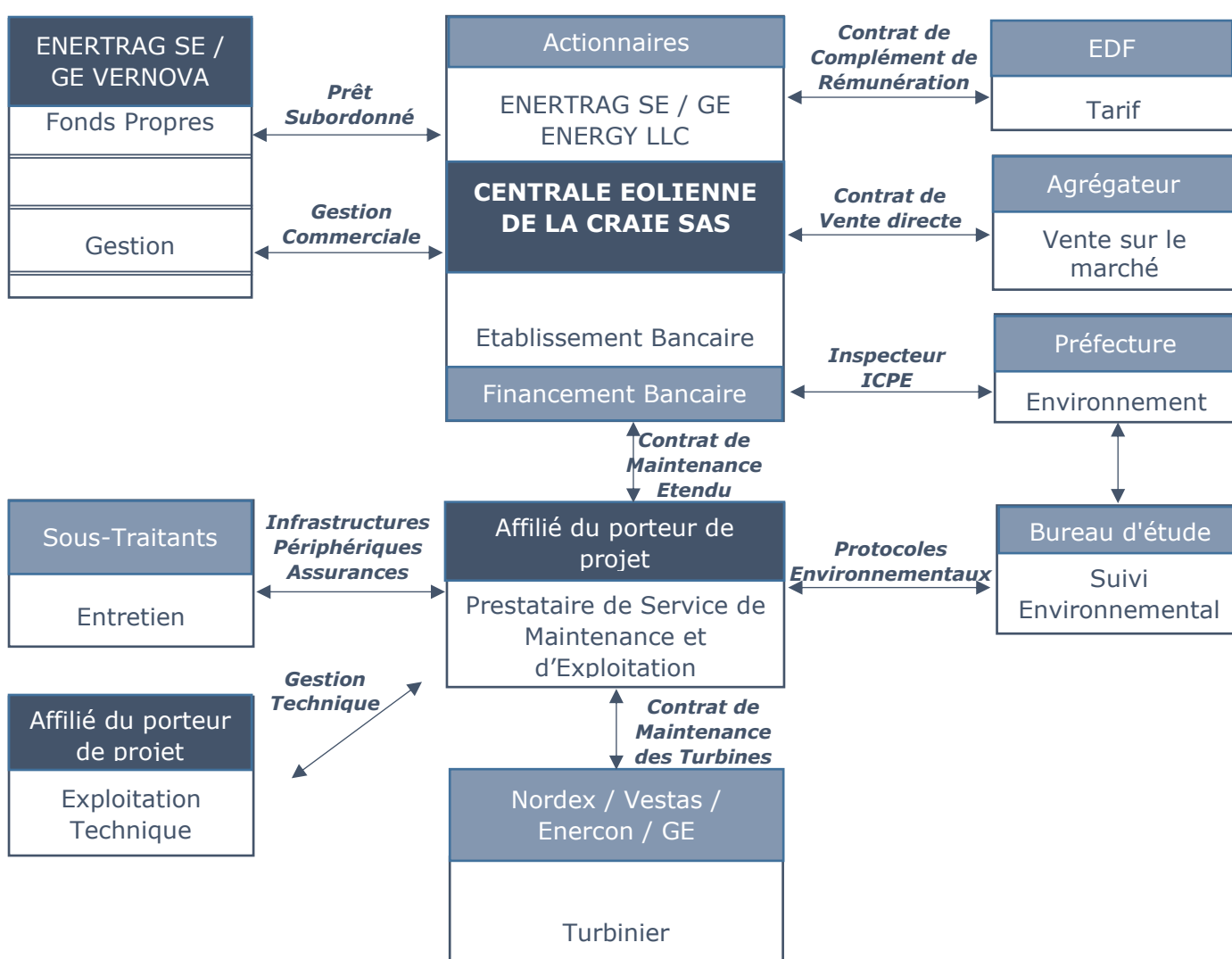
- la maintenance des éoliennes,
- l'exploitation technique du parc,

Projet de parc éolien de la Craie
Demande d'autorisation environnementale

- l'entretien des infrastructures périphériques,
- la gestion d'éventuels sinistres
- et le suivi environnemental dans le cadre des réglementations ICPE.

Les aérogénérateurs suivent les standards de marché des principaux turbiniers, le contrat de maintenance pour les 5 ans supplémentaires peut être assuré en prolongement par un affilié du porteur de projet ou un autre acteur du marché sur cette période.

Structure Contractuelle Phase d'exploitation



Projet de parc éolien de la Craie
Demande d'autorisation environnementale

§ 3. Capacités financières du projet

A. Solidité financière du porteur de projet

Lors de la phase de construction, le porteur de projet supporte le risque jusqu'à la mise en service industrielle du parc et sa réception. Il est donc important que le porteur de projet dispose d'une solidité financière suffisante afin d'assurer le bon achèvement de l'ouvrage quelque soient les difficultés rencontrées.

Comme illustré par les arrêtés de comptes audités au 31 mars 2023 et 2024, ENERTRAG SE est en mesure, le cas échéant, de financer le parc éolien exclusivement par l'intermédiaire de ses fonds propres.

Bilan ENERTRAG SE	Au 31.03.2024	Au 31.03.2023
Total Actif [en K€]	403.236,1	396.667,1
i. Actifs Immobilisé	226.302,2	185.716,1
Immobilisations Incorporelles	844	1.109,8
Immobilisations Corporelles	24.433,5	19.473,8
Immobilisations Financières	201.024,2	165.132,5
ii. Actifs Circulant	175.623,9	209.679,6
Stocks	37.793,8	25.208,1
Créances clients	86.021,9	64.051,6
Trésorerie	51.808,1	120.420,2
iii. Comptes de régularisation	1.309,1	1.270,1
Total Passif [en K€]	396.667,1	396.667,1
i. Capitaux Propres	289.665,3	270.688,1
Capital souscrit	5.800,0	5.800,0
Réserve de capital	1.693,6	1.693,6
Réserves réglementées	580,0	580,0
Bénéfice inscrit au bilan	281.665,3	262.614,5
ii. Provisions	17.265,3	22.371,3
iii. Dettes	81.349,4	83.490,6
Emprunts obligataires et bancaires	62.126,8	54.228,0
Dettes fournisseurs, filiales et autres	19.222,6	29.262,6
iv. Impôts différés	13.936,1	19.103,7

Projet de parc éolien de la Craie
Demande d'autorisation environnementale

Compte de Résultat ENERTRAG SE	31.03.2024	31.03.2023
Chiffre d'affaires	113.988,4	208.686,4
Variation de stock	6.132,8	-29.573,7
Autres revenus d'entreprise	23.034,9	40.217,2
Charges de matériel	-91.814,3	-112.942,9
Charges de personnel	-47.892,2	-39.600,7
Autres charges & recettes	-349.321,8	-4.834,9
Résultat avant impôt	12.876,7	61.951,0
Impôts sur les bénéfices	6.242,9	-4.733,9
Autres impôts	-68,9	-366,0
Résultat Net	19.050,7	56.851,3

Par une lettre en date du 6 juin 2025, ENERTRAG SE a signé une lettre de soutien financier au profit de la Société de Projet (Annexe 1).

General Electric VERNOVA est également en mesure, le cas échéant, de financer le parc éolien exclusivement par l'intermédiaire de ses fonds propres.

Merci de noter que ces comptes ont été traduits à l'aide d'une solution de traduction automatique à partir des états financiers originaux de 2024, partagés en Annexe [3]. L'annexe [3] doit être considérée comme la version officielle et de référence des déclarations, la présente traduction n'étant destinée qu'à aider et faciliter leur examen.

31-Dec-24 (en million USD)	2024	2023
Trésorerie et équivalents de trésorerie, y compris les liquidités restreintes	8,205	1,551
Créances clients courantes – net	8,174	7,409
Créances envers les parties liées	4	80
Stocks, y compris les coûts différés	8,587	8,253
Actifs de contrat courants	8,621	8,339
Autres actifs courants	562	352
Actifs des activités destinées à la vente	-	1,444
Total des actifs courants	34,153	27,428
Immobilisations corporelles – net	5,150	5,228
Écart d'acquisition (Goodwill)	4,263	4,437
Actifs incorporels – net	813	1,042
Actifs de contrat et autres actifs différés	555	621
Participations mises en équivalence	2,149	3,555
Impôts différés actifs	1,639	1,582
Autres actifs	2,763	2,228
Total de l'actif	51,485	46,121
Fournisseurs et dettes liées aux projets d'équipement	8,578	7,900
Dettes envers les parties liées	24	532
Passifs de contrat et produits différés	17,587	15,074

Projet de parc éolien de la Craie
Demande d'autorisation environnementale

Autres passifs courants	5,496	4,352
Passifs des activités destinées à la vente	-	1,448
Total des passifs courants	31,685	29,306
Impôts différés passifs	827	382
Avantages postérieurs à l'emploi non courants	3,264	3,273
Autres passifs	5,116	4,780
Total du passif	40,892	37,741
Capital social ordinaire	3	-
Primes d'émission	9,733	-
Résultats non distribués	1,611	-
Actions propres	(43)	-
Investissement net du groupe parent	-	8,051
Autres éléments du résultat global	(1,759)	(635)
Total des capitaux propres attribuables à GE Vernova	9,546	7,416
Intérêts minoritaires	1,047	964
Total des capitaux propres	10,593	8,380
Total du passif et des capitaux propres	51,485	46,121

31-Dec-24 (en millions USD)	2024	2023	2022
Résultat net (perte)	1,559	(474)	(2,722)
Amortissement des immobilisations corporelles	895	724	779
Amortissement des actifs incorporels	277	240	1,018
Gains (pertes) sur acquisitions et cessions d'activités	(1,147)	(209)	(21)
Régimes de retraite principaux – net	(376)	(405)	0
Autres régimes postérieurs à l'emploi – net	(290)	(313)	(206)
Impôts sur les bénéfices (charge/produit)	939	344	248
Impôts payés (encaissés)	(623)	(2)	(91)
Variation des créances clients	(1,289)	(837)	(870)
Variation des créances envers les parties liées	(8)	(2)	(4)
Variation des stocks	(641)	(240)	(949)
Variation des actifs de contrat	(409)	113	353
Variation des dettes fournisseurs	1,066	(663)	643
Variation des dettes envers les parties liées	(398)	(53)	124
Variation des passifs de contrat et produits différés	2,799	2,812	1,282
Autres activités d'exploitation	229	151	302
Flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles	2,583	1,186	(114)
Investissements en immobilisations et logiciels internes	(883)	(744)	(513)
Cessions d'immobilisations	25	60	53
Achats/participations dans entreprises associées	(114)	(83)	(393)
Ventes/distributions de participations	244	232	340
Produit des cessions d'activités principales	813	0	0
Autres flux d'investissement	(122)	(199)	191

Projet de parc éolien de la Craie
Demande d'autorisation environnementale

Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement	(37)	(734)	(322)
Variation nette des emprunts à court terme	(23)	16	15
Transferts avec la maison mère	2,933	(361)	947
Autres flux de financement	742	(63)	(151)
Flux de trésorerie liés aux activités de financement	3,652	(408)	811
Effet des variations de change	(147)	22	(87)
Variation nette de trésorerie	6,051	66	288
Variation de trésorerie des activités à vendre	(603)	582	21
Variation nette de trésorerie totale	6,654	(516)	267
Trésorerie au début de l'exercice	1,551	2,067	1,800
Trésorerie à la clôture de l'exercice	8,205	1,551	2,067
Intérêts payés	(74)	(83)	(77)

Par une lettre en date du 03 mars 2025, GENERAL ELECTRIC VERNOVA a signé une lettre de soutien financier au profit de la Société de Projet (Annexe 2).

B. Hypothèse de financement et modèle financier

La part de fonds propres dans l'investissement à réaliser a été fixée à 15%. Cet apport sera effectué en fonction des besoins de capitaux de la société de projet et au plus tard en intégralité avant le premier déboursement de fonds bancaires.

La phase de construction sera par la suite financée par un emprunt bancaire à court terme (prêt relais) puis refinancé par un crédit bancaire à long terme dès le début de la phase d'exploitation.

Le financement bancaire a été dimensionné de façon à maintenir un ratio de couverture du service de la dette moyen supérieur à 135% dans le scénario de production retenu (p-50). Cette hypothèse permet de protéger la société de projet contre les aléas du vent.

Le niveau des taux d'intérêts utilisé pour le modèle financier est bien supérieur au niveau actuel, étant donné l'incertitude portant sur le développement de la courbe des taux sur une période de 5 à 6 ans. Les estimations pour les coûts opérationnels proviennent de données contractuelles et retours d'expériences issus des derniers projets réalisés.

Les institutions financières apprécient ce type de projet par leur stabilité et leur côté peu risqué facilitant le verdissement de leur portefeuille de crédit.

Projet de parc éolien de la Craie
Demande d'autorisation environnementale

4 V117 / 4.2MW / 92HH

Projet Craie	P(50)	16,8 MW	4x Vestas V117/117/4200/91.50	0									
Tous les chiffres en TEUR	Year	0	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11
		IB-Datum											
Début de période	Date	Dez/ 31	Jan/ 32	Jan/ 33	Jan/ 34	Jan/ 35	Jan/ 36	Jan/ 37	Jan/ 38	Jan/ 39	Jan/ 40	Jan/ 41	
Fin de période	Date	Dez/ 31	Dez/ 31	Dez/ 32	Dez/ 33	Dez/ 34	Dez/ 35	Dez/ 36	Dez/ 37	Dez/ 38	Dez/ 39	Dez/ 40	Dez/ 41
Input													
Entrées manuelles par période		0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Prévisions de trésorerie													
Pondération de période	Pour cent	8%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%
Production nette de pertes de sillage	MWh au	2 131	25 572	25 572	25 572	25 572	25 572	25 572	25 572	25 572	25 572	25 572	25 572
Production nette	MWh au	1 983	23 797	23 797	23 797	23 797	23 797	23 797	23 797	23 797	23 797	23 797	23 797
Heures Pleines de Production	heures	118	1 417	1 417	1 417	1 417	1 417	1 417	1 417	1 417	1 417	1 417	1 417
Rémunération de l'énergie	Currency/MWh	91,56	91,60	92,15	92,70	93,26	93,82	94,38	94,95	95,52	96,09	96,67	
Revenus des ventes d'électricité		182	2 180	2 193	2 206	2 219	2 233	2 246	2 260	2 273	2 287	2 300	
Total des revenus		0	182	2 180	2 193	2 206	2 219	2 233	2 246	2 260	2 273	2 287	2 300
Exploitation et maintenance		-18,16	-217,99	-219,29	-220,61	-221,93	-223,26	-224,60	-225,95	-227,31	-228,67	-230,04	
Gestion technique		-5,54	-67,58	-89,73	-69,89	-71,08	-72,29	-73,53	-74,78	-76,06	-77,37	-78,70	
Loyers		-4,98	-60,16	-60,52	-60,88	-61,25	-61,62	-61,99	-62,36	-62,73	-63,11	-63,49	
Gestion commerciale		-1,00	-12,24	-12,48	-12,73	-12,99	-13,25	-13,51	-13,78	-14,06	-14,34	-14,63	
Accès au réseau		-1,05	-12,85	-13,11	-13,37	-13,64	-13,91	-14,19	-14,47	-14,76	-15,06	-15,36	
Auditeurs statutaires		-7,00	-7,14	-7,28	-7,43	-7,58	-7,73	-7,88	-8,04	-8,20	-8,37	-8,53	
Coûts d'agrégation		-3,97	-47,59	-47,59	-47,59	-47,59	-47,59	-47,59	-47,59	-47,59	-47,59	-47,59	
Frais de financement		-0,02	-0,26	-0,26	-0,26	-0,26	-0,26	-0,26	-0,26	-0,26	-0,26	-0,26	
Autres coûts		-70,00	-60,00	-60,00	-1,24	-1,24	-1,24	-1,24	-1,24	-1,24	-88,00	-1,24	
Coût caution de démantèlement		-3,12	-3,12	-3,12	-3,12	-3,12	-3,12	-3,12	-3,12	-3,12	-3,12	-3,12	
Total des coûts d'exploitation		0	-115	-489	-513	-437	-441	-444	-448	-452	-455	-546	-463
Valeur ajoutée		-22 368	67	1 691	1 680	1 769	1 779	1 788	1 798	1 808	1 818	1 741	1 837
CET			-1	-15	-15	-15	-15	-15	-15	-15	-15	-15	-15
IFER			-141	-143	-146	-149	-152	-155	-158	-162	-165	-168	-171
Taxe foncière			-1	-7	-16	-16	-16	-16	-16	-16	-16	-16	-16
Provisions pour démantèlement			-2	-26	-26	-26	-26	-26	-26	-26	-26	-26	-26
Amortissement	0		-207	-2 458	-2 182	-1 936	-1 719	-1 525	-1 354	-1 201	-1 066	-946	-840
Extourne des charges constatées d'avance			-1	-18	-18	-18	-18	-18	-18	-18	-18	-18	-18
Résultat de l'exercice	0		-336	-1 572	-1 304	-957	-714	-494	-296	-116	49	112	333
Résultat de l'exercice inclus report des pertes à no	0		-336	-1 908	-3 212	-4 170	-4 884	-5 378	-5 674	-5 789	-5 741	-5 629	-5 296
Impôt sur les sociétés			0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Total de l'impôt à payer			-142	-165	-177	-180	-183	-186	-189	-193	-196	-199	-202
Flux de trésorerie net disponible (FCF)		-22 368	-75	1 526	1 502	1 589	1 595	1 602	1 609	1 615	1 622	1 542	1 635
CADS		-22 368	-75	1 526	1 502	1 589	1 595	1 602	1 609	1 615	1 622	1 542	1 635
Charges d'intérêts bancaires	0		-50	-597	-581	-566	-547	-528	-507	-486	-464	-440	-419
Remboursement dette bancaire	15 700		0	-407	-402	-491	-514	-538	-562	-587	-614	-565	-666
Service de la dette bancaire		15 700	-50	-1 004	-983	-1 057	-1 061	-1 066	-1 069	-1 073	-1 078	-1 005	-1 085
Ratios	Av.DSCR	Min.DSCR											
Ratio de couverture du service de la dette	153%	-152%		-152%	152%	153%	150%	150%	150%	151%	151%	151%	153%

Projet de parc éolien de la Craie
Demande d'autorisation environnementale

12	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22	23	24	25	26	SUM in % Rate
Jan/ 42 Dez/ 42	Jan/ 43 Dez/ 43	Jan/ 44 Dez/ 44	Jan/ 45 Dez/ 45	Jan/ 46 Dez/ 46	Jan/ 47 Dez/ 47	Jan/ 48 Dez/ 48	Jan/ 49 Dez/ 49	Jan/ 50 Dez/ 50	Jan/ 51 Dez/ 51	Jan/ 52 Dez/ 52	Jan/ 53 Dez/ 53	Jan/ 54 Dez/ 54	Jan/ 55 Dez/ 55	Jan/ 56 Dez/ 56	
0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	
25 572	25 572	25 572	25 572	25 572	25 572	25 572	25 572	25 572	25 572	25 572	25 572	25 572	25 572	25 572	
23 797	23 797	23 797	23 797	23 797	23 797	23 797	23 797	23 797	23 797	23 797	23 797	23 797	23 797	23 797	692 104
1 417	1 417	1 417	1 417	1 417	1 417	1 417	1 417	1 417	1 417	1 417	1 417	1 417	1 417	1 417	
97,25	97,83	98,42	99,01	99,60	100,20	100,80	101,41	102,01	103,64	117,38	118,64	122,68	124,38	124,38	
2 314	2 328	2 342	2 356	2 370	2 384	2 399	2 413	2 428	2 466	2 793	2 823	2 919	2 960	2 960	72 675 100,0%
2 314	2 328	2 342	2 356	2 370	2 384	2 399	2 413	2 428	2 466	2 793	2 823	2 919	2 960	2 960	72 675 100,0%
-231,42	-232,81	-234,21	-235,61	-237,03	-238,45	-239,88	-241,32	-242,77	-246,63	-279,34	-282,34	-291,94	-295,99	-295,99	-7 268 -10,0%
-80,06	-81,44	-82,85	-84,29	-85,75	-87,25	-88,77	-90,32	-91,90	-93,64	-96,84	-98,59	-100,71	-102,58	-104,28	-2 561 -3,5%
-63,87	-64,25	-64,64	-65,02	-65,41	-65,81	-66,20	-66,60	-67,00	-67,40	-67,80	-68,21	-68,62	-69,03	-69,45	-1 904 -2,6%
-14,92	-15,22	-15,52	-15,83	-16,15	-16,47	-16,80	-17,14	-17,48	-17,83	-18,19	-18,55	-18,92	-19,30	-19,69	-476 -0,7%
-15,67	-15,98	-16,30	-16,63	-16,96	-17,30	-17,64	-18,00	-18,36	-18,72	-19,10	-19,48	-19,87	-20,27	-20,67	-500 -0,7%
-8,70	-8,88	-9,06	-9,24	-9,42	-9,61	-9,80	-10,00	-10,20	-10,40	-10,61	-10,82	-11,04	-11,26	-11,48	-284 -0,4%
-47,59	-47,59	-47,59	-47,59	-47,59	-47,59	-47,59	-47,59	-47,59	-47,59	-47,59	-47,59	-47,59	-47,59	-47,59	-1 384 -1,9%
-0,26	-0,26	-0,26	-0,26	-0,26	-0,26	-0,26	-0,26	-0,26	-0,26	-0,26	-0,26	-0,26	-0,26	-0,26	-8 0,0%
-1,24	-1,24	-1,24	-1,24	-1,24	-1,24	-1,24	-1,24	-28,00	-1,24	-1,24	-1,24	-1,24	-1,24	-1,24	-364 -0,5%
-3,12	-3,12	-3,12	-3,12	-3,12	-3,12	-3,03	-1,99	-0,95	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	-59 -0,1%
-467	-471	-475	-479	-483	-487	-506	-668	-698	-663	-541	-547	-560	-568	-571	-15 326 -21,1%
1 847	1 857	1 867	1 877	1 887	1 897	1 893	1 745	1 730	1 804	2 252	2 276	2 359	2 392	2 389	57 349 78,9%
-15	-15	-15	-15	-15	-15	-15	-15	-15	-15	-15	-15	-15	-15	-15	-422 -0,6%
-175	-178	-182	-186	-189	-193	-197	-201	-205	-209	-213	-217	-222	-226	-231	-5 707 -7,9%
-16	-16	-16	-16	-16	-16	-16	-16	-16	-16	-16	-16	-16	-16	-16	-466 -0,6%
-26	-26	-26	-26	-26	-26	-26	-26	-26	0	0	0	0	0	0	-496 -0,7%
-745	-661	-659	-659	-659	-659	-659	-659	-659	-604	0	0	0	0	0	-22 060 -30,4%
-18	-18	-18	-18	-18	-16	0	0	0	0	0	0	0	0	0	-283
459	576	612	647	683	722	778	818	828	994	1 916	1 965	2 075	2 135	2 128	20 445 28,1%
-4 837	-4 261	-3 649	-3 002	-2 319	-1 596	-819	-1	828	994	1 916	1 965	2 075	2 135	2 128	-48 056 -66,1%
0	0	0	0	0	0	0	0	-207	-249	-479	-491	-519	-534	-532	-5 111 -7,0%
-206	-209	-213	-217	-220	-224	-228	-232	-443	-489	-723	-740	-772	-791	-794	-11 707 -16,1%
1 642	1 648	1 654	1 661	1 667	1 673	1 665	1 514	1 287	1 315	1 529	1 537	1 588	1 601	1 596	45 642 62,8%
1 642	1 648	1 654	1 661	1 667	1 673	1 665	1 514	1 287	1 315	1 529	1 537	1 588	1 601	1 596	45 642 62,8%
-393	-367	-339	-311	-281	-250	-217	-184	-154	-124	-92	-63	-31	0	0	-7 989 -11,0%
-695	-725	-756	-789	-822	-857	-880	-779	-790	-836	-777	-826	-822	0	0	-15 700 -21,6%
-1 088	-1 092	-1 095	-1 100	-1 103	-1 107	-1 097	-963	-944	-960	-869	-889	-853	0	0	-23 689 -32,6%
151%	151%	151%	151%	151%	151%	152%	157%	136%	137%	176%	173%	186%	n/n	n/n	

Projet de parc éolien de la Craie
Demande d'autorisation environnementale

C. Assurances et garanties financières

Pour l'ensemble des projets réalisés par le porteur de projet, des courtiers en assurance sont mandatés afin de conduire une analyse des risques liés au projet. Les recommandations formulées dans cette analyse sont suivies et appliquées pour chaque projet porté par le porteur de projet. Les polices d'assurance sont souscrites auprès de compagnies de premier rang telles que HDI, AXA ou bien encore Allianz.

La couverture globale comprend notamment :

- Assurance transport et montage
- Assurance décennale
- Assurance tous risques chantier
- Assurance bris de machines
- Assurance machines / perte de recettes
- Assurance responsabilité civile maître d'Ouvrage
- Assurance responsabilité civile phase d'exploitation

Conformément à la législation en vigueur, les assurances incluent les couvertures liées aux actes de terrorisme et catastrophes naturelles (GAREAT et CATNat).

Le porteur de projet mettra également en place une garantie financière d'un montant de 30.000 € par MW conformément à la réglementation en vigueur portant sur la procédure d'obtention du tarif via le système d'appel d'offre. Cette garantie financière sera consentie jusqu'à l'achèvement de l'ouvrage ou pour une durée usuelle de 42 mois.

Les éoliennes étant soumises au régime des installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE), la constitution de garantie financière pour le démantèlement de l'installation est une obligation légale. La société de projet souscrira donc une caution environnementale auprès d'un assureur pour le montant prévu par la loi, soit 75.000 € par éolienne d'une puissance unitaire de 2 MW + 25.000 euros par MW supplémentaire, soit 130.000 € par éolienne, actualisé avant la mise en service industrielle de l'installation et chaque année conformément à l'arrêté du 26 août 2011 relatif aux installations de production d'électricité utilisant l'énergie mécanique du vent au sein d'une installation soumise à autorisation au titre de la rubrique 2980 de la législation des installations classées pour la protection de l'environnement, modifié successivement par l'arrêté du 22 juin 2020 et l'arrêté du 10 décembre 2021 et l'arrêté du 11 juillet 2023. Actuellement l'ensemble des parcs en exploitation ont souscrit des cautions environnementales auprès des assureurs Atradius, QBE et Balcia.